

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 3 novembre 2020, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire suppléant	Steve Fontaine
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :** Yves Dubé, maire

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2020-195*

Le maire suppléant, Steve Fontaine, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Bonsoir à tous,

Merci de vous être déplacés pour la séance de ce soir, nous sommes heureux de vous accueillir. Je profite de l'occasion pour vous remercier de votre habituelle collaboration concernant le respect des règles mises en place pour la tenue des séances publiques du conseil municipal.

Bien que la région ne compte que quelques cas actifs de la COVID-19, le conseil souhaite vous rappeler l'importance des mesures sanitaires, notamment le port du couvre-visage, le lavage des mains et la distanciation physique de deux mètres dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts. En ce moment, un certain relâchement est observé dans la population. Redoublons de prudence afin de nous protéger contre ce virus et de possibles éclosions dans notre communauté.

L'hôtel de ville demeure toujours accessible aux citoyens selon les options suivantes :

- En ligne au [ville.lasarre.qc.ca](http://ville.lasarre.qc.ca)
- Par téléphone au 819 333-2282
- En personne du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h

Étant donné que nous répondons à la majorité des demandes par téléphone et par courriel, nous vous conseillons de communiquer avec nous avant de vous déplacer.

La Ville de La Sarre a récemment remporté le Prix Inspiration 2020, volet municipalité ou organisme, pour son projet Cultivons nos racines — programmation culturelle estivale 2019.

La remise de prix, qui s'est déroulée de façon virtuelle, réunissait de nombreux participants. Cet événement a été l'occasion de récompenser les municipalités et les commerces qui se sont distingués, au sein de leur communauté, par leur dynamisme et leur créativité. Ce prix a été remis par la Fédération des Villages-relais du Québec, en collaboration avec le ministère des Transports. Félicitations à toute l'équipe et vive la culture en Abitibi-Ouest !

En terminant, je veux remercier les nombreux citoyens pour leur participation aux différentes alternatives et aux concours de la fête de l'Halloween. D'ailleurs, les gagnants seront annoncés prochainement. Vous avez fait preuve de créativité et d'ingéniosité pour rendre cette fête tout aussi festive, bien que différente pour cette année.

ENSEMBLE, continuons de prendre soin les uns des autres!

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2020**

*Résolution no 2020-196*

Le procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

### **2.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 26 octobre 2020**

*Résolution no 2020-197*

Le procès-verbal de la séance spéciale du 26 octobre 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

## **3. CORRESPONDANCE**

### **3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2020-198*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'approuver la demande suivante :

- Troupe à Coeur Ouvert : Prêt d'équipements de la Salle Desjardins (boom pour l'accrochage des éclairages, 4 micros avec un filage et 4 pieds de micro)

## **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

### **4.1 Adoption du Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme**

*Résolution no 2020-199*

ATTENDU l'avis de motion et la présentation du projet de Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme lors de la séance du 6 octobre 2020;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

#### **4.2 Entente relative au contrôle des animaux**

*Résolution no 2020-200*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'entériner l'entente relative au contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de La Sarre à intervenir avec la SPCA Abitibi-Ouest;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite entente.

#### **4.3 Engagement financier - Transport public adapté d'Abitibi-Ouest**

*Résolution no 2020-201*

ATTENDU les prévisions budgétaires de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE la Ville de La Sarre s'engage envers la Corporation du transport public adapté à financer 33 379 \$ pour l'année 2021, payable en trois versements, soit en janvier, mai et septembre 2021.

#### **4.4 Nomination d'une agente de stationnement au Centre hospitalier de La Sarre**

*Résolution no 2020-202*

ATTENDU QUE le conseil municipal peut autoriser des personnes désignées à délivrer des constats d'infraction au Centre hospitalier de La Sarre;

ATTENDU QUE ces personnes relèvent du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU'une nouvelle employée est entrée en poste;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre autorise Madame Estelle Picard à émettre des constats d'infraction au Centre hospitalier de La Sarre.

#### **4.5 Gratuité des parcomètres du 14 décembre au 4 janvier**

*Résolution no 2020-203*

ATTENDU QUE le temps des fêtes est une période de réjouissances pour les citoyens;

ATTENDU QUE cette période génère un plus grand achalandage dans les commerces et que la Ville de La Sarre encourage l'achat local encore plus particulièrement en ces temps difficiles pour nos commerces en raison des mesures sanitaires reliées à la Covid-19;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De décréter la gratuité des parcomètres du 14 décembre 2020 au 4 janvier 2021 ((à l'exception du stationnement du centre hospitalier).

#### **4.6 Entente pour modification de l'horaire de travail des employés de bureau**

*Résolution no 2020-204*

ATTENDU la demande des employés de bureau de modifier leur horaire de travail;

ATTENDU QUE l'horaire modifié serait du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h, pour un total équivalent d'heures hebdomadaires (35 heures), et ce, à compter du 15 novembre 2020;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter la demande de modification d'horaire pour les employés de bureau;

D'autoriser le directeur général, Monsieur Denis Bédard, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite entente.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 États comparatifs au 30 septembre 2020**

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil les états financiers comparatifs au 30 septembre 2020.

#### **5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2020-205*

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 octobre 2020, au montant de 437 582,88 \$.

#### **5.3 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et la liste des salaires payés au montant de 648 281,04 \$.

### **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **6.1 Assurances collectives- Renouvellement 2020-2021**

*Résolution no 2020-206*

ATTENDU le mandat confié à BFL Canada services conseils inc. (BFL SCI), afin d'agir à titre de consultant pour le Regroupement d'achat en assurance collective des villes d'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec dans le cadre d'un appel d'offres pour le régime d'assurance collective à l'intérieur d'un regroupement d'achat en assurance collective;

ATTENDU que BFL Canada a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de La Sarre;

ATTENDU que BFL Canada confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Assurances), pour la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021 sont justifiées;

ATTENDU QUE BFL SCI indique dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter la soumission de SSQ Groupe financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville de La Sarre pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021 au montant de 177 793,30 \$ taxes incluses.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Modifications au calendrier des collectes de matières résiduelles**

*Résolution no 2020-207*

ATTENDU QUE la Ville peut déterminer par résolution les secteurs et la fréquence de la collecte des matières résiduelles, selon l'article 9.5 du *Règlement concernant l'obligation de déposer les matières résiduelles dans des bacs ou conteneurs*;

ATTENDU QUE l'entrepreneur faisant la collecte des matières résiduelles est limité dans ses opérations lors de la fermeture du Centre de valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le Centre de valorisation des matières résiduelles est fermé les 24, 25 et 31 décembre 2020, ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QU'aucune collecte des matières résiduelles ne sera effectuée pour les secteurs résidentiels habituellement desservis les 24, 25 et 31 décembre 2020, ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Vente surplus d'actifs**

*Résolution no 2020-208*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a reçu une seule offre pour le Lot 1 : Camion 10 roues Ford 1997, soit :

- Automobile S. Therrien Inc. : 1 679 \$

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a reçu deux offres pour le Lot 2 : Camion 10 roues Inter 2001, soit :

- Automobiles S. Therrien Inc. : 2 129 \$
- M. Denis Bazinet : 1 750 \$

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter les deux offres de Automobiles S. Therrien Inc. telles que déposées le 28 octobre 2020;

De procéder à la vente et au transfert tel que spécifié au devis.

## **8.2 Acquisition de gré à gré d'un camion 10 roues usagé**

*Résolution no 2020-209*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a adopté par sa résolution 2020-166 un règlement d'emprunt au montant de 95 277 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues usagé;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a procédé par la suite à des appels d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 11.2 du règlement 11-2018 sur la gestion contractuelle prévoit l'invitation auprès de deux fournisseurs;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre devait recevoir jusqu'à 11 h, le mardi 20 octobre 2020, au bureau du directeur des travaux publics, des soumissions pour la fourniture d'un camion 10 roues usagé 2016 ou plus récent pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue à la date et à l'heure prévues;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce véhicule outil est requise pour l'installation sur le châssis de ce dernier d'un équipement de chaudière à vapeur;

ATTENDU QUE l'équipement de chaudière à vapeur en est un spécialisé et qu'il est primordial au maintien de la qualité des services pour les besoins des travaux publics et de sécurité publique, dont le dégel des bornes incendies, valves d'isolement sur le réseau d'aqueduc, etc.;

ATTENDU QUE ce camion doit être acquis dans les meilleurs délais afin de ne pas subir de rupture de service pour cet équipement spécialisé à l'hiver 2020-2021 et les suivants;

EN CONSÉQUENCE des vérifications documentées et des explications reçues, et en fonction de l'article 11.2.4 du règlement 11-2018 sur la gestion contractuelle;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser exceptionnellement le directeur des travaux publics, Monsieur Richard Michaud, à conclure, de gré à gré, un contrat d'acquisition d'un camion 10 roues usagé;

QUE cette autorisation d'acquisition est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt no 10-2020, sous la résolution 2020-166, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales**

*Résolution no 2020-210*

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser, Madame Cécile Poirier, à signer au nom de la Ville de La Sarre tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021;

De confirmer Monsieur Sébastien Bélisle, comme étant l'élu responsable des questions familiales.

## **9.2 MADA, Comité de pilotage**

*Résolution no 2020-211*

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre s'est positionné en faveur d'une mise à jour de sa démarche MADA;

ATTENDU QUE Madame Renée Thiboutot, conseillère municipale à la Ville de La Sarre a été désignée à titre de responsable de la question "Aînés" au sein du conseil et qu'à ce titre, elle assumera la présidence du comité de pilotage de la municipalité;

ATTENDU QUE ledit comité de pilotage se verra confier le mandat d'élaborer un bilan des réalisations et actualiser le plan d'action de la Politique familiale municipale et celui de la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de pilotage de la démarche PFM-MADA soit :

Madame Renée Thiboutot, conseillère municipale à la Ville de La Sarre, présidente du comité de pilotage et responsable de la question aînés;

Madame Cécile Poirier, directrice du loisir, du sport et de la vie communautaire à la Ville de La Sarre et chargée de projet;

Madame Martine Rancourt, retraitée de la Centre de service scolaire du Lac Abitibi et Monsieur Philippe Poirier, vice-président Club 50+, représentants des familles;

Madame Bianca Matte directrice générale des CPE Les Petits Chatons et Madame Stéphanie Roy, enseignante à l'École de l'Envol, représentantes des familles;

Madame Mélissa Larouche, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest, représentante du milieu des affaires;

Monsieur Luc Côté, conseiller à l'éducation préscolaire au Centre de service scolaire du Lac-Abitibi, représentant du milieu de l'éducation;

Madame Mélanie Ouellet, coordonnatrice de la Maison des jeunes de La Sarre, représentante des jeunes (12-17 ans);

Madame Chantal Langlois, travailleuse sociale en organisation communautaire, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, représentante d'organismes publics;

Madame Véronique Leclerc, coordonnatrice, Action Santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest, représentante d'organismes communautaires;

Monsieur Sébastien Bélisle, conseiller municipal et responsable de la question famille à la Ville de La Sarre, directeur général du Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest, représentant d'organismes communautaires.

## **11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **11.1 Achat de système de détection de gaz portatif**

*Résolution no 2020-212*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De procéder à l'acquisition de détecteur de gaz et d'une station de calibration de l'appareil à même le fonds de roulement, pour un montant maximal de 10 000 \$.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Yves Cossette demande si la Ville de La Sarre a eu connaissance d'une étude biologique du Ministère de l'Environnement qui aurait été effectuée dans le Parc industriel de La Sarre (sujet ayant été discuté le 25 février 2020 avec le maire Yves Dubé et Isabelle D'Amours).

Monsieur Steve Fontaine lui répond qu'on vérifiera cette information et qu'on communiquera avec lui par la suite.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier demande si une vérification a été effectuée avant l'achat du camion 10 roues usagé discuté au point 8.2. On lui confirme que toutes les options ont été évaluées.

Monsieur Fournier précise aussi qu'il n'a pas reçu la liste des comptes à payer avant la séance de ce soir. On lui explique que selon les mesures de l'accès à l'information, les comptes doivent avoir été déposées au conseil avant d'être acheminés aux citoyens.

Monsieur Fournier demande pourquoi il y a eu une séance spéciale le 26 octobre dernier. On lui explique que c'était une séance pour approuver plusieurs demandes de dérogations.

## **DÉCORATION DE NOËL**

Le conseil invite les citoyens de La Sarre à installer leur décoration de Noël en novembre pour mettre de la couleur dans la ville et aider à se mettre dans une ambiance festive.

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance à 19 h 30. Prochaine séance du conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 19 h.

Steve Fontaine  
Maire suppléant

Valérie Fournier  
Greffière